

Consultantes pour ce projet :

Jane Underwood

Underwood & Associates

Helena Wall and Alexandra Henteleff

Innovative Solutions – Health Plus

CORRESPONDANCE ENTRE
les Normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire
et
les Compétences des soins infirmiers de santé publique

Table des matières

Introduction **Page 2**

Section 1 Correspondance entre les Compétences des soins infirmiers de santé publique et les Normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire **Page 4**

Section 2 Correspondance entre les Normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire et les Compétences des soins infirmiers de santé publique **Page 15**

Références **Page 35**

Introduction

Pour les infirmières canadiennes, les Normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire définissent la portée de la pratique ou les attentes d'une pratique infirmière acceptable tandis que les Compétences des soins infirmiers de santé publique définissent les compétences, connaissances et aptitudes essentielles à la pratique des soins infirmiers de santé publique.

Underwood (2007) définit les compétences comme étant des « comportements » et les normes comme étant « le niveau de l'intervention ou des résultats ». Autrement dit, les compétences décrivent l'activité poursuivie par un/e professionnel/le de la santé publique pour satisfaire à une norme ou à un ensemble de normes. Les « normes » tout comme les « compétences » ont trait à la structure, à la démarche ou aux résultats.¹

Pour mettre en évidence le rapport entre les Normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire et les Compétences des soins infirmiers de santé publique et pour démontrer que les Normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire ont été prises en considération lors de l'élaboration des Compétences des soins infirmiers de santé publique, nous avons entrepris l'activité de mise en correspondance suivante.

Dans la section 1, l'activité de mise en correspondance établit le lien entre les Compétences des soins infirmiers de santé publique et les Normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire. Dans la section 2, l'activité de mise en correspondance relie les Normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire aux Compétences des soins infirmiers de santé publique.

¹ Underwood, J. (2007). *Competencies and standards: In a public health context, what is the difference?* Un document de travail préparé pour l'Agence de la santé publique du Canada (disponible sur le site de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en santé communautaire, à <info@chnac.ca>)

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

Remarque :

Bien que les compétences spécialisée suivantes n'aient pas pu être mises en correspondance avec des Normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire, elles sont néanmoins des compétences attendues des infirmières autorisées débutantes à l'échelle nationale au Canada² :

Compétence 1.4 – Évaluer de façon critique les connaissances recueillies de différentes sources.

Compétence 3A.4 – Mettre en œuvre une politique.

Compétence 3C.3 – Démontrer la capacité d'intégrer la recherche pertinente et de mettre en œuvre ses résultats dans une pratique informée.

Compétence 7.1 – Expliquer la mission et les priorités de son organisation de santé publique et les appliquer dans sa pratique.

² Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (révisé en juin 2008), *National Competencies in the context for entry-level Registered Nurse practice: adapted for Ontario Registered Nurses Entry-to- Practice Competencies* consulté le 2 avril 2009 à http://www.cno.org/docs/reg/41037_EntryToPractic_final.pdf

Section 1

Correspondance entre les Compétences des soins infirmiers de santé publique et les Normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire

Légende :

La ligne surlignée en vert qui suit chaque norme indique la ou les compétences spécifiques des soins infirmiers de santé publique qui correspond(ent) à la norme.

Normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire

Norme 1 : Promouvoir la santé

1.a. Promotion de la santé

L'infirmière en santé communautaire...

1.a.1. Collabore avec la personne, la communauté et d'autres intervenants pour procéder à une détermination holistique des actifs et des besoins de la personne ou de la communauté.

(Énoncés des Compétences des SISP 1.1 et 3B.2)

1.a.2. Utilise diverses sources d'information pour trouver des données et des conclusions de recherche pertinentes à la santé aux niveaux national, provincial, territorial, régional et local.

(Énoncés des Compétences des SISP 1.7 et 2.3)

1.a.3. Décèle les causes profondes de la maladie et des symptômes et cherche à les soigner.

(Énoncés des Compétences des SISP 2.4 et 3B.2)

1.a.4. Aide à apporter le changement planifié avec la personne, la communauté ou la population en appliquant le modèle de promotion de la santé de la population.

- Détermine le niveau d'intervention nécessaire pour promouvoir la santé.
- Identifie les déterminants de la santé sur lesquels il faut agir ou qu'il faut modifier pour promouvoir la santé.

(Énoncés des Compétences des SISP 3C.2 et 5.1)

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

1.a.5. Connaît bien les stratégies de promotion de la santé fondées sur la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé et les applique judicieusement.

- A recours à de multiples stratégies : promouvoir des politiques publiques qui favorisent la santé, renforcer l'action communautaire, établir des environnements favorables, perfectionner les compétences personnelles et réorienter le système de santé.
- Identifie les stratégies de changement qui aideront les gens à faire des choix plus sains.

(Énoncé de la Compétence des SISP 3C.1)

1.a.6. Collabore avec la personne et la communauté pour les aider à assumer la responsabilité de maintenir ou d'améliorer leur santé en leur faisant mieux comprendre les déterminants de la santé et en augmentant leur influence et leur contrôle sur ces déterminants.

(Énoncés des Compétences des SISP 4.1, 5.1 et 6.2)

1.a.7. Comprend et utilise le marketing social, les médias et les stratégies de représentation pour sensibiliser le public aux questions de santé, faire inscrire ces questions à l'ordre du jour public, faire progresser les normes sociales et changer les comportements dans les cas où il existe d'autres facteurs habilitants.

(Énoncé de la Compétence des SISP 6.3)

1.a.8. Aide la personne et la communauté à identifier leurs forces, à trouver les ressources disponibles et à prendre des mesures pour répondre à leurs besoins.

(Énoncé de la Compétence des SISP 4.5)

1.a.9. Reconnaît les répercussions générales de certains facteurs sur la promotion de la santé, tels que le climat et la volonté politiques, les valeurs et la culture, l'état de préparation de la personne et de la communauté, ainsi que les structures sociales et systémiques.

(Énoncés des Compétences des SISP 2.5 et 5.1)

1.a.10. Évalue et adapte les programmes de promotion de la santé de la population conjointement avec la personne, la communauté et d'autres intervenants.

(Énoncés des Compétences des SISP 3D.1 et 3D.3)

Norme 1 : Promouvoir la santé (suite)

1.b. Prévention et protection de la santé

L'infirmière en santé communautaire...

1.b.1. Reconnaît les différences entre les niveaux de prévention (primaire, secondaire, tertiaire).

(Énoncé de la Compétence des SISP 1.3)

1.b.2. Choisit le niveau approprié d'interventions préventives.

(Énoncé de la Compétence des SISP 1.3)

1.b.3. Aide les personnes ou les communautés à faire des choix éclairés au sujet des mesures de protection de la santé et de prévention des maladies comme l'immunisation, le contrôle des naissances, l'allaitement au sein et les soins palliatifs.

(Énoncé de la Compétence des SISP 2.7)

1.b.4. Aide les personnes, les groupes, les familles et les communautés à détecter les risques éventuels qui menacent leur santé.

(Énoncé de la Compétence des SISP 2.7)

1.b.5. Utilise les principes de la réduction des méfaits pour recenser, réduire ou éliminer les facteurs dans divers contextes, y compris à la maison, dans le quartier, au lieu de travail, à l'école et dans la rue.

(Énoncé de la Compétence des SISP 5.3)

1.b.6. Applique les principes de l'épidémiologie lorsqu'elle met en pratique des stratégies comme le dépistage, la surveillance, l'immunisation, les mesures prises pour contrer les maladies infectieuses, la gestion des épidémies et l'éducation.

(Énoncé de la Compétence des SISP 1.3)

1.b.7. Forge des partenariats intersectoriels, interdisciplinaires et fondés sur la collaboration pour contrer les risques à la santé de la personne, de la famille, de la communauté ou de la population et prendre des mesures de prévention et de protection contre les maladies infectieuses, les blessures et les maladies chroniques.

(Énoncé de la Compétence des SISP 3C.4)

1.b.8. Collabore à l'élaboration et à l'utilisation de mesures de suivi dans le contexte de la pratique pour veiller à ce que la personne ou la communauté reçoive un service approprié et efficace.

(Énoncé de la Compétence des SISP 3D.1)

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

- 1.b.9. Exerce sa profession conformément à la législation pertinente à la pratique des soins infirmiers en santé communautaire (p. ex., lois sur la santé publique et sur la protection de l'enfance).

(Énoncé de la Compétence des SISP 8.6)

- 1.b.10. Évalue la pratique menée en collaboration (individuelle, en équipe et intersectorielle) pour obtenir des résultats individuels et collectifs, tels que la réduction des maladies infectieuses, des blessures et des maladies chroniques ou des répercussions d'une maladie.

(Énoncés des Compétences des SISP 3D.3 et 4.1)

Norme 1 : Promouvoir la santé (suite)

1.c. Maintien de la santé, rétablissement et soins palliatifs

L'infirmière en santé communautaire...

- 1.c.1. Détermine l'état de santé et la capacité fonctionnelle de la personne, de la famille ou de la population dans le contexte de ses soutiens sociaux et environnementaux.

(Énoncé de la Compétence des SISP 2.6)

- 1.c.2. De concert avec la personne et la famille, élabore un plan de soins et établit des priorités qui sont mutuellement acceptables.

(Énoncé de la Compétence des SISP 3C.5)

- 1.c.3. Définit un choix d'interventions, comprenant la promotion de la santé, la prévention des maladies et des stratégies de soins cliniques directs (y compris des soins palliatifs), accompagnés d'objectifs et de résultats attendus à court et à long termes.

(Énoncé de la Compétence des SISP 2.8)

- 1.c.4. Maximise la capacité de la personne, de la famille ou de la communauté à assumer la responsabilité de sa santé et à gérer ses besoins dans ce domaine en fonction des ressources disponibles et de ses propres compétences.

(Énoncé de la Compétence des SISP 3C.5)

- 1.c.5. Encourage les choix éclairés et respecte les exigences spécifiques de la personne, de la famille ou de la communauté tout en tenant compte de la diversité et des caractéristiques et capacités particulières.

(Énoncé de la Compétence des SISP 5.2)

- 1.c.6. Adapte les techniques, approches et démarches des soins infirmiers en santé communautaire de sorte qu'elles soient appropriées pour relever les défis dans une situation ou un contexte communautaire particulier.

(Énoncé de la Compétence des SISP 8.4)

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

- 1.c.7. Utilise sa connaissance de la communauté pour trouver les ressources communautaires appropriées, les consulter ou créer de telles ressources.
(Énoncé de la Compétence des SISP 1.7)
- 1.c.8. Détecte les modèles et tendances dans les données épidémiologiques et la prestation des services et développe des stratégies d'amélioration.
(Énoncés des Compétences des SISP 1.7 et 2.1)
- 1.c.9. Contribue au maintien de la santé et à la guérison des personnes, des familles et des communautés suite à des cas d'urgences sanitaires ou autres situations dans la communauté qui influent négativement sur la santé.
(Énoncés des Compétences des SISP 1.2 et 3C.7)
- 1.c.10. Évalue systématiquement et de façon continue les résultats des interventions au niveau personnel, familial ou communautaire en collaboration avec les personnes, les familles, les proches, les partenaires communautaires et autres professionnels de la santé.
(Énoncé de la Compétence des SISP 3D.1)

Norme 2 : Renforcer la capacité personnelle et communautaire

L'infirmière en santé communautaire ...

- 2.1. Travaille en collaboration avec la personne, la communauté et d'autres professionnels, organismes et secteurs pour déterminer les besoins, les forces et les ressources disponibles.
(Énoncé de la Compétence des SISP 2.4)
- 2.2. Encourage les actions qui soutiennent les cinq priorités de la Déclaration de Jakarta pour
- promouvoir la responsabilité sociale pour favoriser la santé
 - augmenter les investissements attribués au développement de la santé
 - étendre les partenariats pour promouvoir la santé
 - renforcer la capacité individuelle et communautaire
 - établir une infrastructure pour promouvoir la santé
- (Énoncés des Compétences des SISP 2.9 et 4.4)
- 2.3. Applique les principes du développement communautaire.
- Invite la personne et la communauté à prendre part à un processus de consultation.
 - Reconnaît que le groupe ou la communauté est prêt à participer et l'encourage à le faire.

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

- A recours à des stratégies de responsabilisation en faisant participer la personne ou la communauté à l'établissement des objectifs, la définition de la vision et la mise en œuvre.
- Comprend la dynamique de groupe et utilise judicieusement les compétences d'animation pour encourager le progrès du groupe.
- Aide la personne et la communauté à contribuer à la résolution de leurs problèmes.
- Aide le groupe et la communauté à trouver les ressources disponibles qui les aideront à résoudre leurs problèmes de santé.

(Énoncé de la Compétence des SISP 4.5)

- 2.4. Utilise des stratégies orientées vers la communauté et la population, telles que la formation de coalitions, de partenariats intersectoriels et de réseaux d'entraide pour répondre aux préoccupations des groupes ou des populations.

(Énoncés des Compétences des SISP 3A.3 et 3B.1)

- 2.5. Aide la personne, la famille, la communauté ou la population à apprendre à promouvoir et défendre ses propres intérêts.

(Énoncés des Compétences des SISP 3B.1 et 3C.5)

- 2.6. Applique les principes de la justice sociale et intervient au nom de ceux qui ne sont pas encore en mesure de le faire.

(Énoncés des Compétences des SISP 3A.7, 3C.10 et 3C.11)

- 2.7. A recours à diverses interventions et stratégies pour adapter les mesures à prendre afin de répondre à des besoins particuliers et renforcer la capacité de la personne et de la communauté.

(Énoncés des Compétences des SISP 3A.2 et 3B.1)

- 2.8. Apporte son soutien à l'action communautaire revendiquant le changement des politiques pour favoriser la santé.

(Énoncés des Compétences des SISP 2.9, 3A.1, 3A.3, 3A.5 et 3A.8)

- 2.9. Collabore activement avec les professionnels de la santé et les partenaires communautaires en vue de renforcer la capacité de promotion de la santé.

(Énoncés des Compétences des SISP 3A.6 et 7.2)

- 2.10. Évalue l'effet du changement sur le contrôle qu'a la personne ou la communauté sur son état de santé.

(Énoncé de la Compétence des SISP 3D.1)

Norme 3 : Établir des relations

L'infirmière en santé communautaire...

- 3.1. Reconnaît ses propres croyances, attitudes, suppositions, sentiments et valeurs au sujet de la santé et l'effet qu'ils peuvent avoir sur ses interventions auprès des personnes et des communautés.
(Énoncé de la Compétence des SISP 2.7)
- 3.2. Reconnaît les croyances, attitudes, sentiments et valeurs de la personne et de la communauté au sujet de la santé et leur effet potentiel sur la relation et l'intervention.
(Énoncé de la Compétence des SISP 2.7)
- 3.3. Connaît et sait utiliser la communication adaptée à la culture lorsqu'elle forge des relations. La communication peut être ou non verbale, écrite ou graphique. Elle peut avoir lieu en personne, au téléphone, en situation de groupe ou par des moyens imprimés ou électroniques.
(Énoncés des Compétences des SISP 4.2 et 6.1)
- 3.4. Accepte et respecte la capacité de la personne ou de la communauté de bien comprendre les problèmes auxquels elle fait face et de les résoudre par elle-même.
(Énoncés des Compétences des SISP 4.1 et 4.5)
- 3.5. Fait participer la personne, la famille et la communauté à titre de partenaire actif à la détermination des besoins pertinents, des perspectives et des attentes.
(Énoncé de la Compétence des SISP 4.5)
- 3.6. Établit des contacts et des relations de collaboration avec des professionnels de la santé, des organisations communautaires, des entreprises, des groupes religieux, des organisations bénévoles et des représentants d'autres secteurs pour résoudre les problèmes associés à la santé.
(Énoncé de la Compétence des SISP 4.1)
- 3.7. Se tient au courant des ressources, des valeurs et des particularités de la communauté.
(Énoncé de la Compétence des SISP 2.2)
- 3.8. Encourage et soutient des contacts avec les ressources communautaires appropriées lorsque la personne ou la communauté est prête à en profiter (p. ex., hospice ou centre de soins palliatifs, groupes de soutien aux parents).
(Énoncé de la Compétence des SISP 3C.9)

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

- 3.9. Maintient des limites professionnelles dans les relations qui sont souvent dans un contexte de soins à long terme à domicile ou dans d'autres contextes communautaires, quand les rapports professionnels et sociaux sont mal départagés.

(Énoncé de la Compétence des SISP 7.3)

- 3.10. Met fin à la relation au moment approprié (p. ex., lorsque le client assume la responsabilité de ses propres soins ou lorsque l'objectif de la relation est atteint).

(Énoncé de la Compétence des SISP 7.3)

Norme 4 : Faciliter l'accès équitable

L'infirmière en santé communautaire...

- 4.1. Détermine et comprend les normes, les valeurs, les croyances, les connaissances, les ressources et les structures de pouvoir de la personne et de la communauté.

(Énoncés des Compétences des SISP 1.7, 2.6, 2.7 et 4.1)

- 4.2. Dispense des soins respectueux de la culture dans diverses communautés et différents contextes.

(Énoncé de la Compétence des SISP 5.3)

- 4.3. Appuie les personnes et les communautés dans leur choix d'opter pour d'autres options de soins de santé.

(Énoncé de la Compétence des SISP 5.2)

- 4.4. Encourage l'attribution appropriée des ressources qui aident les personnes, les groupes et les populations à atteindre des conditions favorables à la santé et à avoir accès aux services de santé.

(Énoncés des Compétences des SISP 4.3 et 4.4)

- 4.5. Coordonne et facilite l'accès aux services du secteur de la santé et d'autres secteurs.

(Énoncé de la Compétence des SISP 3C.8)

- 4.6. Adapte sa pratique en réponse aux besoins changeants en matière de santé de la personne et de la communauté.

(Énoncé de la Compétence des SISP 3C.9)

- 4.7. Collabore avec les personnes et les communautés pour trouver et offrir des programmes et des modes de prestation qui leur soient acceptables et qui répondent à leurs besoins à long terme et dans différentes circonstances.

(Énoncé de la Compétence des SISP 3B.3)

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

- 4.8. Emploi des stratégies comme les visites à domicile, l'extension des services et la recherche passive de cas pour garantir l'accès aux services et des conditions favorables à la santé pour les populations qui pourraient être vulnérables (p. ex., les personnes malades, les personnes âgées, les jeunes, les pauvres, les immigrants, les personnes isolées ou celles qui ont des difficultés de communication).
(Énoncé de la Compétence des SISP 5.2)
- 4.9. Évalue l'impact des déterminants de la santé sur l'état de santé des personnes, des familles, des communautés et des populations.
(Énoncé de la Compétence des SISP 2.1)
- 4.10. Revendique des politiques publiques favorisant la santé lors de sa participation à des activités associées à l'élaboration des politiques qui portent sur les déterminants de la santé et l'accès aux services.
(Énoncé de la Compétence des SISP 3A.7)
- 4.11. Prend des mesures avec les personnes et les communautés, et en leur nom, pour faire combler les lacunes de service et les problèmes d'accessibilité, que ce soit au niveau organisationnel, municipal, provincial, territorial ou fédéral.
(Énoncés des Compétences des SISP 4.1 et 4.4)
- 4.12. Surveille et évalue les changements et progrès pour ce qui est des déterminants de la santé et des services communautaires appropriés.
(Énoncé de la Compétence des SISP 3D.2)

Norme 5 : Faire preuve de responsabilité professionnelle

L'infirmière en santé communautaire...

- 5.1. Prend, par elle-même ou conjointement avec d'autres, des mesures préventives ou correctives pour protéger les personnes et les communautés contre des circonstances dangereuses ou contraires à l'éthique.

(Énoncés des Compétences des SISP 3C.10 et 3C.11)

- 5.2. Préconise un changement sociétal en vue de favoriser la santé pour tous.

(Énoncés des Compétences des SISP 4.1 et 4.4)

- 5.3. Utilise l'informatique infirmière (dont les technologies de l'information et de la communication) pour produire, gérer et traiter des données pertinentes à la pratique des soins infirmiers.

(Énoncés des Compétences des SISP 1.5, 1.7 et 6.4)

- 5.4. Identifie les facteurs qui nuisent à l'autonomie de la pratique et à la qualité des soins et prend des mesures pour les contrer.

(Énoncé de la Compétence des SISP 8.1)

- 5.5. Contribue au progrès des soins infirmiers en santé communautaire en servant de mentor aux étudiantes et aux nouvelles infirmières.

(Énoncé de la Compétence des SISP 7.6)

- 5.6. Participe à la recherche et aux activités professionnelles.

(Énoncé de la Compétence des SISP 1.5)

- 5.7. Prend ses décisions en fonction des normes et principes d'éthique, en tenant compte du tiraillement entre le bien individuel et le bien sociétal et de la responsabilité de veiller au bien de tous ou de la population dans son ensemble.

(Énoncés des Compétences des SISP 1.7 et 8.2)

- 5.8. Demande de l'aide, au besoin, pour déterminer la meilleure ligne de conduite face aux dilemmes éthiques, aux risques menaçant les droits et libertés de la personne, aux nouvelles situations et aux nouvelles connaissances.

(Énoncés des Compétences des SISP 1.7 et 8.3)

- 5.9. Sait identifier les problèmes associés aux soins infirmiers qui ont des répercussions sur la population et prend des mesures proactives— action sociale et participation dans des associations professionnelles pertinentes—pour les régler.

(Énoncé de la Compétence des SISP 7.6)

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

- 5.10. Contribue de façon proactive à la qualité du milieu de travail en déterminant les besoins, les problèmes et les solutions, en mobilisant ses collègues et en participant au travail de l'équipe et au développement des structures et mécanismes de l'organisation.

(Énoncés des Compétences des SISP 7.5 et 8.7)

- 5.11. Offre des commentaires constructifs à ses collègues, lorsque approprié, pour toujours améliorer la pratique des soins infirmiers.

(Énoncé de la Compétence des SISP 7.6)

- 5.12. Documente, soigneusement et en temps opportun, les activités des soins infirmiers en santé communautaire, y compris les conseils proférés au téléphone et le travail avec les communautés et les groupes.

(Énoncés des Compétences des SISP 2.3 et 8.6)

- 5.13. Promeut l'usage efficient et efficace des ressources des soins infirmiers en santé communautaire.

(Énoncé de la Compétence des SISP 8.5)

- 5.14. Utilise le modèle de la pratique réfléchie pour évaluer et améliorer continuellement sa pratique personnelle des soins infirmiers en santé communautaire.

(Énoncés des Compétences des SISP 1.7 et 8.4)

- 5.15. Recherche des occasions de développement professionnel qui correspondent à la pratique actuelle des soins infirmiers en santé communautaire, aux nouveaux enjeux qui se présentent, aux besoins changeants de la population, à l'impact évolutif des déterminants de la santé et à la recherche récente.

(Énoncés des Compétences des SISP 1.6 et 7.4)

- 5.16. Respecte ses obligations de signaler aux autorités appropriées toute situation dans laquelle des soins dangereux et non conformes à l'éthique sont dispensés à des enfants ou des adultes vulnérables par la famille, des amis ou d'autres personnes.

(Énoncé de la Compétence des SISP 8.6)

- 5.17. Utilise les ressources à sa disposition pour évaluer systématiquement la disponibilité, l'acceptabilité, la qualité, l'efficacité et l'efficacé de la pratique des soins infirmiers en santé communautaire.

(Énoncés des Compétences des SISP 1.5, 1.7 et 3C.6)

Section 2

Correspondance entre les Normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire et les Compétences des soins infirmiers de santé publique

Légende :

Les lignes surlignées qui suivent chaque énoncé d'une compétence indiquent la norme spécifique de soins infirmiers en santé communautaire qui correspond à l'énoncé de la compétence.

Compétences des soins infirmiers de santé publique Version 1.0

Les compétences sont la combinaison des connaissances théoriques et pratiques, du jugement et des caractéristiques personnelles qu'une infirmière doit avoir pour pratiquer de manière sécuritaire et conforme à l'éthique. Les caractéristiques personnelles comprennent – sans s'y limiter – les attitudes, les valeurs et les croyances. (Association des infirmières et infirmiers du Canada, Code de déontologie, 2008)

1 – SANTÉ PUBLIQUE ET SCIENCES INFIRMIÈRES

Cette catégorie comprend les connaissances essentielles et les compétences de pensée critique associées à la santé publique et aux sciences infirmières : les sciences pertinentes à la santé publique (sciences sociales et l'étude du comportement, la biostatistique, l'épidémiologie, la santé environnementale, la démographie, la santé en milieu de travail, la prévention des maladies chroniques, des maladies infectieuses, des blessures et des troubles de santé mentale) ainsi que la théorie des soins infirmiers, la théorie du changement, les sciences économique et politique, l'administration de la santé publique, l'évaluation de la communauté, la théorie de la gestion, la planification et l'évaluation des programmes, les principes de la santé de la population, la théorie du développement communautaire et l'histoire de la santé publique. La compétence dans cette catégorie demande la capacité d'appliquer les connaissances à la pratique.

Une infirmière de santé publique est capable de...

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

- 1.1 Appliquer ses connaissances au sujet des concepts suivants : l'état de santé des populations, les inégalités en matière de santé, les déterminants de la santé et de la maladie, la justice sociale, les principes des soins de santé primaires, Les stratégies de promotion de la santé, la prévention des maladies et des blessures et la protection de la santé, ainsi que les facteurs qui influent sur la prestation et l'utilisation des services de santé.

Norme 1 A.1 - Collabore avec la personne, la communauté et d'autres intervenants pour procéder à une détermination holistique des actifs et des besoins de la personne ou de la communauté.

- 1.2 Appliquer ses connaissances au sujet de l'histoire, des structures et des interactions de la santé publique et des services de santé, à l'échelle locale, provinciale-territoriale, nationale et internationale.

Norme 1 C.9 - Contribue au maintien de la santé et à la guérison des personnes, des familles et des communautés suite à des cas d'urgences sanitaires ou autres situations dans la communauté qui influent négativement sur la santé.

- 1.3 Appliquer les sciences des soins infirmiers et de la santé publique à sa pratique et de synthétiser sa connaissance d'une grande gamme de théories, modèles et cadres conceptuels.

Norme 1 B.1 - Reconnaît les différences entre les niveaux de prévention (primaire, secondaire, tertiaire).

Norme 1 B.2 - Choisit le niveau approprié d'interventions préventives.

Norme 1 B.6 - Applique les principes de l'épidémiologie lorsqu'elle met en pratique des stratégies comme le dépistage, la surveillance, l'immunisation, les mesures prises pour contrer les maladies infectieuses, la gestion des épidémies et l'éducation.

- 1.4 Évaluer de façon critique les connaissances recueillies de différentes sources.

Il n'existe actuellement pas de norme qui corresponde à cette compétence.

- 1.5 Utiliser des données probantes et les résultats de recherches pour élaborer des politiques, des programmes et la pratique en matière de santé :
- Contribuer au développement et à la création de soins infirmiers fondés sur des données probantes
 - Utiliser les ressources disponibles pour planifier et évaluer systématiquement la pratique des soins infirmiers dans le domaine de la santé publique

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

Norme 5.3 - Utilise l'informatique infirmière (dont les technologies de l'information et de la communication) pour produire, gérer et traiter des données pertinentes à la pratique des soins infirmiers.

Norme 5.6 - Participe à la recherche et aux activités professionnelles.

Norme 5.17 - Utilise les ressources à sa disposition pour évaluer systématiquement la disponibilité, l'acceptabilité, la qualité, l'efficacité et l'efficacité de la pratique des soins infirmiers en santé communautaire.

- 1.6 Profiter des occasions de formation continue dans le domaine de la santé publique qui sont pertinentes à la pratique actuelle des soins infirmiers, aux nouveaux enjeux, aux besoins changeants des personnes, des familles, des groupes et des communautés; la recherche actuelle et la nouvelle information sur l'impact des déterminants de la santé.

Norme 5.15 - Recherche des occasions de développement professionnel qui correspondent à la pratique actuelle des soins infirmiers en santé communautaire, aux nouveaux enjeux qui se présentent, aux besoins changeants de la population, à l'impact évolutif des déterminants de la santé et à la recherche récente.

- 1.7 Intégrer les nombreux moyens d'acquisition du savoir à la pratique.

Norme 1 A.2 - Utilise diverses sources d'information pour trouver des données et des conclusions de recherche pertinentes à la santé aux niveaux national, provincial, territorial, régional et local.

Norme 1 C.7 - Utilise sa connaissance de la communauté pour trouver les ressources communautaires appropriées, les consulter ou créer de telles ressources.

Norme 1 C.8 - Détecte les modèles et tendances dans les données épidémiologiques et la prestation des services et développe des stratégies d'amélioration

Norme 4.1 - Détermine et comprend les normes, les valeurs, les croyances, les connaissances, les ressources et les structures de pouvoir de la personne et de la communauté.

Norme 5.3 - Utilise l'informatique infirmière (dont les technologies de l'information et de la communication) pour produire, gérer et traiter des données pertinentes à la pratique des soins infirmiers.

Norme 5.7 - Prend ses décisions en fonction des normes et principes d'éthique, en tenant compte du tiraillement entre le bien individuel et le bien sociétal et de la responsabilité de veiller au bien de tous ou de la population dans son ensemble.

Norme 5.8 - Demande de l'aide, au besoin, pour déterminer la meilleure ligne de conduite face aux dilemmes éthiques, aux risques menaçant les droits et libertés de la personne, aux nouvelles situations et aux nouvelles connaissances.

Norme 5.14 - Utilise le modèle de la pratique réfléchie pour évaluer et améliorer continuellement sa pratique personnelle des soins infirmiers en santé communautaire.

Norme 5.17 - Utilise les ressources à sa disposition pour évaluer systématiquement la disponibilité, l'acceptabilité, la qualité, l'efficacité et l'efficacité de la pratique des soins infirmiers en santé communautaire.

2 – DÉTERMINATION ET ANALYSE DE LA SITUATION

Cette catégorie réfère aux compétences requises pour recueillir, examiner, analyser et appliquer l'information sur la santé (y compris les données, les faits, les concepts et les théories). Ces compétences sont nécessaires dans la prise de décision fondée sur des données probantes, la préparation de budgets et la rédaction de rapports, la réalisation d'enquêtes et la formulation de recommandations pour l'élaboration de politiques et programmes. Les membres de la communauté participent à l'identification et au renforcement des aspects de la vie de tous les jours, de la culture et de l'activité politique qui favorisent la santé.

Une infirmière de santé publique est capable de...

2.1 Reconnaître l'existence d'un enjeu ou d'un problème en matière de santé:

- Appliquer les principes de l'épidémiologie
- Déterminer les besoins communautaires de façon détaillée et holistique avec les personnes, les familles, les groupes et les communautés à l'aide de stratégies quantitatives et qualitatives
- Reconnaître les profils et tendances des données épidémiologiques et de la prestation des services
- Estimer l'impact des déterminants sociaux, culturels, politiques et économiques de la santé dans leur ensemble.

Norme 1 C.8 - Détecte les modèles et tendances dans les données épidémiologiques et la prestation des services et développe des stratégies d'amélioration.

Norme 4.9 - Évalue l'impact des déterminants de la santé sur l'état de santé des personnes, des familles, des communautés et des populations.

2.2 Recenser les sources d'information pertinentes et appropriées, y compris les atouts, ressources et valeurs communautaires en collaboration avec les personnes, les familles, les groupes, les communautés et les parties prenantes.

Norme 3.7 - Se tient au courant des ressources, des valeurs et des particularités de la communauté.

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

2.3 Recueillir, conserver, récupérer et utiliser de l'information exacte et appropriée sur les enjeux de la santé publique.

Norme 1 A.2 - Utilise diverses sources d'information pour trouver des données et des conclusions de recherche pertinentes à la santé aux niveaux national, provincial, territorial, régional et local.

Norme 5.12 - Documente, soigneusement et en temps opportun, les activités des soins infirmiers en santé communautaire, y compris les conseils proférés au téléphone et le travail avec les communautés et les groupes.

2.4 Analyser l'information pour en déterminer ses répercussions, son utilisation, ses lacunes et ses limites.

Norme 1 A.3 - Décèle les causes profondes de la maladie et des symptômes et cherche à les soigner.

Norme 2.1 - Travaille en collaboration avec la personne, la communauté et d'autres professionnels, organismes et secteurs pour déterminer les besoins, les forces et les ressources disponibles.

2.5 Évaluer l'impact sur la santé de questions spécifiques, telles que le climat et la volonté politiques, les valeurs et la culture, les structures sociales et systémiques, la situation particulière, ainsi que l'état de préparation et la capacité de la personne, de la famille, du groupe et de la communauté.

Norme 1 A.9 - Reconnaît les répercussions générales de certains facteurs sur la promotion de la santé, tels que le climat et la volonté politiques, les valeurs et la culture, l'état de préparation de la personne et de la communauté, ainsi que les structures sociales et systémiques.

2.6 Évaluer l'état de santé et la compétence fonctionnelle des personnes, familles, groupes et communautés ou des populations dans le contexte de leurs soutiens environnementaux et sociaux.

Norme 1 C.1 - Détermine l'état de santé et la capacité fonctionnelle de la personne, de la famille ou de la population dans le contexte de ses soutiens sociaux et environnementaux.

Norme 4.1 - Détermine et comprend les normes, les valeurs, les croyances, les connaissances, les ressources et les structures de pouvoir de la personne et de la communauté.

2.7 Interpréter l'information en tenant compte du contexte éthique, politique, scientifique, socioculturel et économique:

- Identifier les attitudes, croyances, sentiments et valeurs au sujet de la santé et de leurs effets sur les relations et les interventions

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

- Soutenir les personnes, familles, groupes et communautés pour détecter les risques pour la santé, faire des choix informés concernant les mesures préventives et de protection de la santé
- Reconnaître le rôle du pouvoir dans les relations en donnant la parole aux personnes vulnérables
- Faire preuve de compétence pour aborder la diversité et l'ambiguïté.

Norme 1 B.3 - Aide les personnes ou les communautés à faire des choix éclairés au sujet des mesures de protection de la santé et de prévention des maladies comme l'immunisation, le contrôle des naissances, l'allaitement au sein et les soins palliatifs.

Norme 1 B.4 - Aide les personnes, les groupes, les familles et les communautés à détecter les risques éventuels qui menacent leur santé.

Norme 3.1 - Reconnaît ses propres croyances, attitudes, suppositions, sentiments et valeurs au sujet de la santé et l'effet qu'ils peuvent avoir sur ses interventions auprès des personnes et des communautés.

Norme 3.2 - Reconnaît les croyances, attitudes, sentiments et valeurs de la personne et de la communauté au sujet de la santé et leur effet potentiel sur la relation et l'intervention.

Norme 4.1 - Détermine et comprend les normes, les valeurs, les croyances, les connaissances, les ressources et les structures de pouvoir de la personne et de la communauté.

2.8 Recommander des mesures spécifiques à prendre en fonction de l'analyse de l'information:

- Identifier un choix d'interventions appropriées, y compris la promotion de la santé; la protection de la santé; la prévention des maladies et des blessures et les soins cliniques en ayant recours à une approche multistratégique et à cibles multiples
- Définir les objectifs à court terme et à long terme
- Établir les indicateurs de résultat
- Identifier les questions devant faire l'objet d'une recherche

Norme 1 C.3 - Définit un choix d'interventions, comprenant la promotion de la santé, la prévention des maladies et des stratégies de soins cliniques directs (y compris des soins palliatifs), accompagnés d'objectifs et de résultats attendus à court et à long termes.

2.9 Reconnaître les occasions qui se présentent pour promouvoir la justice sociale.

Norme 2.6 - Applique les principes de la justice sociale et intervient au nom de ceux qui ne sont pas encore en mesure de le faire.

Norme 2.2 - Encourage les actions qui soutiennent les cinq priorités de la Déclaration de Jakarta pour :

- promouvoir la responsabilité sociale pour favoriser la santé

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

- augmenter les investissements attribués au développement de la santé
- étendre les partenariats pour promouvoir la santé
- renforcer la capacité individuelle et communautaire
- établir une infrastructure pour promouvoir la santé

3 - PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES

Cette catégorie décrit les compétences requises pour choisir judicieusement les options, et planifier, mettre en œuvre et évaluer les politiques et les programmes de santé publique. Celles-ci comprennent la gestion des incidents tels que les épidémies et les situations d'urgences.

3(A) - ÉLABORATION DES POLITIQUES

Une infirmière de santé publique est capable de...

- 3A.1 Expliquer les options politiques choisies pour contrer un problème de santé publique spécifique.

Norme 2.8 - Apporte son soutien à l'action communautaire revendiquant le changement des politiques pour favoriser la santé.

- 3A.2 Décrire les implications des choix en matière de politiques et programmes, notamment ceux qui s'adressent aux déterminants de la santé et recommander ou choisir un plan d'action.

Norme 2.7 - A recours à diverses interventions et stratégies pour adapter les mesures à prendre afin de répondre à des besoins particuliers et renforcer la capacité de la personne et de la communauté.

- 3A.3 Planifier la mise en œuvre en tenant compte des données pertinentes, de la législation, des procédures de gestion des urgences, des règlements et des politiques.

Norme 2.4 - Utilise des stratégies orientées vers la communauté et la population, telles que la formation de coalitions, de partenariats intersectoriels et de réseaux d'entraide pour répondre aux préoccupations des groupes ou des populations.

Norme 2.8 - Apporte son soutien à l'action communautaire revendiquant le changement des politiques pour favoriser la santé.

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

3A.4 Mettre en œuvre une politique.

Il n'existe actuellement pas de norme qui corresponde à cette compétence.

3A.5 Soutenir l'action communautaire pour revendiquer un changement aux politiques.

Norme 2.8 - Apporte son soutien à l'action communautaire revendiquant le changement des politiques pour favoriser la santé.

3A.6 Renforcer la capacité communautaire d'améliorer la santé et de remédier aux inégalités en matière de santé.

Norme 2.9 - Collabore activement avec les professionnels de la santé et les partenaires communautaires en vue de renforcer la capacité de promotion de la santé.

3A.7 3A.7 Préconiser des politiques et des services publics de santé qui favorisent et protègent la santé et le bien-être des personnes, des familles, des groupes et des communautés.

Norme 2.6 - Applique les principes de la justice sociale et intervient au nom de ceux qui ne sont pas encore en mesure de le faire.

Norme 4.10 - Revendique des politiques publiques favorisant la santé lors de sa participation à des activités associées à l'élaboration des politiques qui portent sur les déterminants de la santé et l'accès aux services.

3A.8 Préconiser la réduction des inégalités en matière de santé par des activités législatives et d'élaboration de politiques.

Norme 2.8 - Apporte son soutien à l'action communautaire revendiquant le changement des politiques pour favoriser la santé.

3(B) -PLANIFICATION DES PROGRAMMES

Une infirmière de santé publique est capable de...

3B.1 Expliquer les options de programmes pour faire face à un problème de santé publique spécifique.

Norme 2.4 - Utilise des stratégies orientées vers la communauté et la population, telles que la formation de coalitions, de partenariats

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

intersectoriels et de réseaux d'entraide pour répondre aux préoccupations des groupes ou des populations.

Norme 2.5 - Aide la personne, la famille, la communauté ou la population à apprendre à promouvoir et défendre ses propres intérêts.

Norme 2.7 - A recours à diverses interventions et stratégies pour adapter les mesures à prendre afin de répondre à des besoins particuliers et renforcer la capacité de la personne et de la communauté.

3B.2 Décrire les implications de chaque option, notamment leur application aux déterminants de la santé, et recommander ou choisir un plan d'action.

Norme 1 A.1 - Collabore avec la personne, la communauté et d'autres intervenants pour procéder à une détermination holistique des actifs et des besoins de la personne ou de la communauté.

Norme 1 A.3 - Décèle les causes profondes de la maladie et des symptômes et cherche à les soigner.

3B.3 Élaborer un plan en collaboration avec les personnes, les familles, les groupes et les communautés pour mettre en œuvre un plan d'action qui répond aux besoins en tenant compte de données pertinentes, de la législation, des procédures de planification pour les situations d'urgence, des règlements et des politiques.

Norme 4.7 - Collabore avec les personnes et les communautés pour trouver et offrir des programmes et des modes de prestation qui leur soient acceptables et qui répondent à leurs besoins à long terme et dans différentes circonstances.

3(C) - MISE EN ŒUVRE ET INTERVENTION

Une infirmière de santé publique est capable de...

3C.1 Agir à différents niveaux pour faire face à un problème de santé spécifique en ayant recours à une combinaison exhaustive de stratégies de santé publique pour répondre aux besoins et renforcer la capacité des personnes, des familles, des groupes et des communautés.

Norme 1 A.5 - Connaît bien les stratégies de promotion de la santé fondées sur la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé et les applique judicieusement.

- A recours à de multiples stratégies : promouvoir des politiques publiques qui favorisent la santé, renforcer l'action communautaire, établir des

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

environnements favorables, perfectionner les compétences personnelles et réorienter le système de santé.

- Identifie les stratégies de changement qui aideront les gens à faire des choix plus sains.

3C.2 Faciliter les changements prévus avec les personnes, les familles, les groupes, les communautés, les systèmes et les populations en appliquant le modèle de promotion de la santé de la population, les principes des soins de santé primaires et la théorie du changement appropriée.

Norme 1 A.4 - Aide à apporter le changement planifié avec la personne, la communauté ou la population en appliquant le modèle de promotion de la santé de la population.

- Détermine le niveau d'intervention nécessaire pour promouvoir la santé.
- Identifie les déterminants de la santé sur lesquels il faut agir ou qu'il faut modifier pour promouvoir la santé.
- Utilise un grand choix de stratégies pour résoudre les problèmes associés à la santé.

3C.3 Démontrer la capacité d'intégrer la recherche pertinente et de mettre en œuvre ses résultats dans une pratique informée.

Il n'existe actuellement pas de norme qui corresponde à cette compétence.

3C.4 Participer à des partenariats de collaboration, interdisciplinaires et intersectoriels pour améliorer la santé des personnes, des familles, des groupes, des communautés et des populations.

Norme 1 B.7 - Forge des partenariats intersectoriels, interdisciplinaires et fondés sur la collaboration pour contrer les risques à la santé de la personne, de la famille, de la communauté ou de la population et prendre des mesures de prévention et de protection contre les maladies infectieuses, les blessures et les maladies chroniques.

3C.5 Maximiser la capacité de la personne, la famille, le groupe et la communauté à assumer la responsabilité de ses besoins en matière de santé et de les gérer en fonction des ressources disponibles et de leurs compétences personnelles.

Norme 1 C.2 - De concert avec la personne et la famille, élabore un plan de soins et établit des priorités qui sont mutuellement acceptables.

Norme 1 C.4 - Maximise la capacité de la personne, de la famille ou de la communauté à assumer la responsabilité de sa santé et à gérer ses besoins dans ce domaine en fonction des ressources disponibles et de ses propres compétences.

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

Norme 2.5 - Aide la personne, la famille, la communauté ou la population à apprendre à promouvoir et défendre ses propres intérêts.

3C.6 Établir et respecter les priorités et optimiser les résultats selon les ressources disponibles.

Norme 5.17 - Utilise les ressources à sa disposition pour évaluer systématiquement la disponibilité, l'acceptabilité, la qualité, l'efficacité et l'efficacité de la pratique des soins infirmiers en santé communautaire.

3C.7 Assumer les rôles infirmiers fonctionnels dans les situations d'urgence menaçant la santé publique.

Norme 1 C.9 - Contribue au maintien de la santé et à la guérison des personnes, des familles et des communautés suite à des cas d'urgences sanitaires ou autres situations dans la communauté qui influent négativement sur la santé.

3C.8 Faciliter l'accès aux services dans les secteurs de la santé et autres.

Norme 4.5 - Coordonne et facilite l'accès aux services du secteur de la santé et d'autres secteurs.

3C.9 Adapter la pratique en fonction des besoins changeants en matière de santé des personnes, des familles, des groupes et des communautés et en fonction du caractère particulier de la situation.

Norme 3.8 - Encourage et soutient des contacts avec les ressources communautaires appropriées lorsque la personne ou la communauté est prête à en profiter (p. ex., hospice ou centre de soins palliatifs, groupes de soutien aux parents).

Norme 4.6 - Adapte sa pratique en réponse aux besoins changeants en matière de santé de la personne et de la communauté.

3C.10 Prendre des mesures pour protéger les personnes, les familles, les groupes et les communautés contre des circonstances non sécuritaires ou contraires à l'éthique.

Norme 2.6 - Applique les principes de la justice sociale et intervient au nom de ceux qui ne sont pas encore en mesure de le faire.

Norme 5.1 - Prend, par elle-même ou conjointement avec d'autres, des mesures préventives ou correctives pour protéger les personnes et les communautés contre des circonstances dangereuses ou contraires à l'éthique.

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

- 3C.11 Défendre la cause avec les personnes, les familles, les groupes et les communautés et en leur nom en ce qui concerne les questions associées à la justice sociale.

Norme 2.6 - Applique les principes de la justice sociale et intervient au nom de ceux qui ne sont pas encore en mesure de le faire.

Norme 5.1 - Prend, par elle-même ou conjointement avec d'autres, des mesures préventives ou correctives pour protéger les personnes et les communautés contre des circonstances dangereuses ou contraires à l'éthique.

3(D) - ÉVALUATION

Une infirmière de santé publique est capable de...

- 3D.1 Évaluer une mesure, une politique ou un programme de façon systématique et continue en mesurant ses répercussions sur les personnes, les familles, les groupes, les communautés ou les systèmes.

Norme 1 A.10 - Évalue et adapte les programmes de promotion de la santé de la population conjointement avec la personne, la communauté et d'autres intervenants.

Norme 1 B.8- Collabore à l'élaboration et à l'utilisation de mesures de suivi dans le contexte de la pratique pour veiller à ce que la personne ou la communauté reçoive un service approprié et efficace.

Norme 1 C.10 - Évalue systématiquement et de façon continue les résultats des interventions au niveau personnel, familial ou communautaire en collaboration avec les personnes, les familles, les proches, les partenaires communautaires et autres professionnels de la santé.

Norme 2.10 - Évalue l'effet du changement sur le contrôle qu'a la personne ou la communauté sur son état de santé.

- 3D.2 Évaluer les programmes par rapport aux déterminants de la santé et aux résultats en matière de santé.

Norme 4.12 - Surveille et évalue les changements et progrès pour ce qui est des déterminants de la santé et des services communautaires appropriés.

- 3D.3 Évaluer les programmes en partenariat avec les personnes, les familles, les groupes, les communautés et les autres intervenants.

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

Norme 1 A.10 - Évalue et adapte les programmes de promotion de la santé de la population conjointement avec la personne, la communauté et d'autres intervenants.

Norme 1 B.10 - Évalue la pratique menée en collaboration (individuelle, en équipe et intersectorielle) pour obtenir des résultats individuels et collectifs, tels que la réduction des maladies infectieuses, des blessures et des maladies chroniques ou des répercussions d'une maladie.

4 – PARTENARIATS, COLLABORATION ET PROMOTION

Cette catégorie porte sur les compétences requises pour influencer et travailler avec d'autres à l'atteinte d'un but commun. Celui-ci comporte les concepts de : la justice sociale, qui est la répartition équitable des avantages et des responsabilités de la société et de leurs conséquences (Association des infirmières et infirmiers du Canada, Code de déontologie des infirmières et infirmiers, 2008); le partenariat et la collaboration qui optimisent le rendement par le partage des ressources et des responsabilités; l'action politique, le fait de défendre, écrire ou agir en faveur d'une cause particulière, d'une politique ou d'un groupe de personnes et qui a pour objectif la réduction des inégalités en matière de santé ou d'accès aux services de santé.

Une infirmière de santé publique est capable de...

4.1 Revendiquer un changement sociétal en faveur de la santé pour tous :

- Collaborer avec des partenaires pour faire face aux problèmes de santé publique et combler les lacunes des services afin d'atteindre de meilleurs résultats en matière de santé
- Établir des coalitions, des partenariats et des réseaux intersectoriels
- Faciliter le processus de changement pour influencer sur les déterminants de la santé et améliorer les résultats en matière de santé.

Norme 1 A.6 - Collabore avec la personne et la communauté pour les aider à assumer la responsabilité de maintenir ou d'améliorer leur santé en leur faisant mieux comprendre les déterminants de la santé et en augmentant leur influence et leur contrôle sur ces déterminants.

Norme 1 B.10 - Évalue la pratique menée en collaboration (individuelle, en équipe et intersectorielle) pour obtenir des résultats individuels et collectifs, tels que la réduction des maladies infectieuses, des blessures et des maladies chroniques ou des répercussions d'une maladie.

Norme 3.4 - Accepte et respecte la capacité de la personne ou de la communauté de bien comprendre les problèmes auxquels elle fait face et de les résoudre par elle-même.

Norme 3.6 - Établit des contacts et des relations de collaboration avec des professionnels de la santé, des organisations communautaires, des entreprises, des groupes religieux, des organisations bénévoles et des

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

représentants d'autres secteurs pour résoudre les problèmes associés à la santé.

Norme 4.1 - Détermine et comprend les normes, les valeurs, les croyances, les connaissances, les ressources et les structures de pouvoir de la personne et de la communauté.

Norme 4.11 - Prend des mesures avec les personnes et les communautés, et en leur nom, pour faire combler les lacunes de service et les problèmes d'accessibilité, que ce soit au niveau organisationnel, municipal, provincial, territorial ou fédéral.

Norme 5.2 - Préconise un changement sociétal en vue de favoriser la santé pour tous.

- 4.2 Utiliser des compétences telles que celles de constitutions d'équipes, de négociation, de gestion des conflits et de l'animation de groupes pour établir des partenariats et soutenir le développement des groupes.

Norme 3.3 - Connaît et sait utiliser la communication adaptée à la culture lorsqu'elle forge des relations. La communication peut être ou non verbale, écrite ou graphique. Elle peut avoir lieu en personne, au téléphone, en situation de groupe ou par des moyens imprimés ou électroniques.

- 4.3 Concilier les différents intérêts dans la poursuite de la santé et du bien-être et promouvoir l'attribution appropriée des ressources et l'accès équitable aux ressources.

Norme 4.4 - Encourage l'attribution appropriée des ressources qui aident les personnes, les groupes et les populations à atteindre des conditions favorables à la santé et à avoir accès aux services de santé.

- 4.4 Défendre les politiques et les services de santé publique qui favorisent et protègent la santé et le bien-être des personnes, des familles, des groupes et des communautés.

Norme 2.2 - Encourage les actions qui soutiennent les cinq priorités de la Déclaration de Jakarta pour :

- promouvoir la responsabilité sociale pour favoriser la santé
- augmenter les investissements attribués au développement de la santé
- étendre les partenariats pour promouvoir la santé
- renforcer la capacité individuelle et communautaire
- établir une infrastructure pour promouvoir la santé

Norme 4.4 - Encourage l'attribution appropriée des ressources qui aident les personnes, les groupes et les populations à atteindre des conditions favorables à la santé et à avoir accès aux services de santé.

Norme 4.11 - Prend des mesures avec les personnes et les communautés, et en leur nom, pour faire combler les lacunes de service et les problèmes

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

d'accessibilité, que ce soit au niveau organisationnel, municipal, provincial, territorial ou fédéral.

Norme 5.2 - Préconise un changement sociétal en vue de favoriser la santé pour tous.

- 4.5 Engager la participation active des personnes, des familles, des groupes et des communautés pour recenser les atouts et les forces, les besoins et les ressources disponibles et prendre des mesures pour remédier aux inégalités en matière de santé, répondre aux besoins, combler les lacunes et renforcer la capacité.

Norme 1 A. 8 - Aide la personne et la communauté à identifier leurs forces, à trouver les ressources disponibles et à prendre des mesures pour répondre à leurs besoins.

Norme 3.4 - Accepte et respecte la capacité de la personne ou de la communauté de bien comprendre les problèmes auxquels elle fait face et de les résoudre par elle-même.

Norme 3.5 - Fait participer la personne, la famille et la communauté à titre de partenaire actif à la détermination des besoins pertinents, des perspectives et des attentes.

Norme 2.3 - Applique les principes du développement communautaire

- Invite la personne et la communauté à prendre part à un processus de consultation.
- Reconnaît que le groupe ou la communauté est prêt à participer et l'encourage à le faire.
- A recours à des stratégies de responsabilisation en faisant participer la personne ou la communauté à l'établissement des objectifs, la définition de la vision et la mise en œuvre.
- Comprend la dynamique de groupe et utilise judicieusement les compétences d'animation pour encourager le progrès du groupe.
- Aide la personne et la communauté à contribuer à la résolution de leurs problèmes.
- Aide le groupe et la communauté à trouver les ressources disponibles qui les aideront à résoudre leurs problèmes de santé.

5 - DIVERSITÉ ET INCLUSIVITÉ

Cette catégorie porte les compétences requises pour interagir efficacement avec une diversité de personnes, familles, groupes et communautés « par rapport à d'autres au sein de la société, ainsi que pour reconnaître les causes profondes des disparités et sur ce qui peut être fait pour les éliminer. » (Association des infirmières et infirmiers du Canada, Code de déontologie des infirmières et infirmiers, 2008). Elle regroupe les attitudes et les pratiques qui favorisent

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

l'inclusivité au niveau des comportements, des pratiques, des programmes et des politiques.

Une infirmière de santé publique est capable de...

5.1 Reconnaître la façon dont les déterminants de la santé (biologiques, sociaux et environnementaux) influent sur la santé et le bien-être de groupes spécifiques et de divers milieux.

Norme 1 A.4 - Aide à apporter le changement planifié avec la personne, la communauté ou la population en appliquant le modèle de promotion de la santé de la population.

- Détermine le niveau d'intervention nécessaire pour promouvoir la santé.
- Identifie les déterminants de la santé sur lesquels il faut agir ou qu'il faut modifier pour promouvoir la santé.
- Utilise un grand choix de stratégies pour résoudre les problèmes associés à la santé.

Norme 1 A.6 - Collabore avec la personne et la communauté pour les aider à assumer la responsabilité de maintenir ou d'améliorer leur santé en leur faisant mieux comprendre les déterminants de la santé et en augmentant leur influence et leur contrôle sur ces déterminants.

Norme 1 A.9 - Reconnaît les répercussions générales de certains facteurs sur la promotion de la santé, tels que le climat et la volonté politiques, les valeurs et la culture, l'état de préparation de la personne et de la communauté, ainsi que les structures sociales et systémiques.

5.2 Tenir compte de la diversité de la population et des situations dans la planification, la mise en œuvre, l'adaptation et l'évaluation de programmes et de politiques de santé publique.

Norme 1 C.5 - Encourage les choix éclairés et respecte les exigences spécifiques de la personne, de la famille ou de la communauté tout en tenant compte de la diversité et des caractéristiques et capacités particulières.

Norme 4.3 - Appuie les personnes et les communautés dans leur choix d'opter pour d'autres options de soins de santé.

Norme 4.8 - Emploie des stratégies comme les visites à domicile, l'extension des services et la recherche passive de cas pour garantir l'accès aux services et des conditions favorables à la santé pour les populations qui pourraient être vulnérables (p. ex., les personnes malades, les personnes âgées, les jeunes, les pauvres, les immigrants, les personnes isolées ou celles qui ont des difficultés de communication).

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

- 5.3 Appliquer des approches interculturelles et appropriées en collaboration avec des membres de groupes issus de différents milieux culturels, niveaux socioéconomiques et niveaux de scolarité et avec des personnes de tous les âges, des deux sexes quels que soient leur état de santé, leur orientation sexuelle ou leur capacité physique.

Norme 1 B.5 - Utilise les principes de la réduction des méfaits pour recenser, réduire ou éliminer les facteurs dans divers contextes, y compris à la maison, dans le quartier, au lieu de travail, à l'école et dans la rue.

Norme 4.2 - Dispense des soins respectueux de la culture dans diverses communautés et différents contextes.

6 – COMMUNICATION

La communication est un échange d'idées, d'opinions et d'informations. La communication comprend les échanges internes et externes; la communication écrite, verbale et non verbale ainsi que l'aptitude à écouter; les connaissances en informatique; la fourniture d'informations appropriées à différentes clientèles; l'utilisation des techniques de communication avec les médias et de marketing social.

Une infirmière de santé publique est capable de...

- 6.1 Communiquer efficacement avec des personnes, des familles, des groupes, des communautés et des collègues:
- Utiliser les techniques de communication verbale, non verbale et écrite ou graphique
 - Parler et écrire en langage clair et simple
 - Utiliser des formes de communication multisensorielles pour répondre à des styles de communication
 - Utiliser une forme de communication pertinente sur le plan culturel durant l'établissement de relations

Norme 3.3 - Connaît et sait utiliser la communication adaptée à la culture lorsqu'elle forge des relations. La communication peut être ou non verbale, écrite ou graphique. Elle peut avoir lieu en personne, au téléphone, en situation de groupe ou par des moyens imprimés ou électroniques.

- 6.2 Adapter l'information aux différents publics professionnels, non professionnels et communautaires.

Norme 1 A.6 - Collabore avec la personne et la communauté pour les aider à assumer la responsabilité de maintenir ou d'améliorer leur santé en leur faisant mieux comprendre les déterminants de la santé et en augmentant leur influence et leur contrôle sur ces déterminants.

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

- 6.3 Mobiliser les personnes, les familles, les groupes et les communautés en utilisant les médias, les ressources communautaires et les techniques de marketing social appropriées.

Norme 1 A.7 - Comprend et utilise le marketing social, les médias et les stratégies de représentation pour sensibiliser le public aux questions de santé, faire inscrire ces questions à l'ordre du jour public, faire progresser les normes sociales et changer les comportements dans les cas où il existe d'autres facteurs habilitants.

- 6.4 Utiliser la technologie actuelle pour communiquer efficacement.

Norme 5.3 - Utilise l'informatique infirmière (dont les technologies de l'information et de la communication) pour produire, gérer et traiter des données pertinentes à la pratique des soins infirmiers.

7 – LEADERSHIP

Cette catégorie porte sur les compétences de leadership qui favorisent le développement des capacités, améliorent le rendement et rehaussent la qualité du milieu de travail. Elles permettent aux organisations et aux communautés d'établir, de communiquer et d'actualiser une vision, une mission et des valeurs communes.

Une infirmière de santé publique est capable de...

- 7.1 Expliquer la mission et les priorités de son organisation de santé publique et les appliquer dans sa pratique.

Il n'existe actuellement pas de norme qui corresponde à cette compétence.

- 7.2 Contribuer à l'élaboration de valeurs essentielles et d'une vision commune pour la planification et la mise en œuvre de programmes et de politiques de santé publique dans la communauté en travaillant activement avec les professionnels de la santé et en collaboration avec les partenaires communautaires pour renforcer leur capacité.

Norme 2.9 - Collabore activement avec les professionnels de la santé et les partenaires communautaires en vue de renforcer la capacité de promotion de la santé.

- 7.3 Respecter les principes éthiques de la santé publique et des soins infirmiers pour gérer les autres, l'information, les ressources et soi-même et observer dans sa pratique toutes les lois pertinentes et les règlements et codes des organes réglementaires (p. ex., les lois provinciales relatives à la santé, les

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

lois relatives au bien-être des enfants, les lois relatives à la protection de la vie privée, le Code de déontologie des infirmières et infirmiers de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada).

Norme 3.9 - Maintient des limites professionnelles dans les relations qui sont souvent dans un contexte de soins à long terme à domicile ou dans d'autres contextes communautaires, quand les rapports professionnels et sociaux sont mal départagés.

Norme 3.10 - Met fin à la relation au moment approprié (p. ex., lorsque le client assume la responsabilité de ses propres soins ou lorsque l'objectif de la relation est atteint).

7.4 Contribuer au développement des équipes et des connaissances organisationnelles pour favoriser l'atteinte des objectifs de santé publique.

Norme 5.15 - Recherche des occasions de développement professionnel qui correspondent à la pratique actuelle des soins infirmiers en santé communautaire, aux nouveaux enjeux qui se présentent, aux besoins changeants de la population, à l'impact évolutif des déterminants de la santé et à la recherche récente.

7.5 Contribuer au maintien des normes de rendement de l'organisation.

Norme 5.10 - Contribue de façon proactive à la qualité du milieu de travail en déterminant les besoins, les problèmes et les solutions, en mobilisant ses collègues et en participant au travail de l'équipe et au développement des structures et mécanismes de l'organisation.

7.6 Faire preuve de son habileté à renforcer les capacités en partageant ses connaissances, ses outils, son expertise et son expérience :

- Participer aux activités de développement professionnel et de perfectionnement de la pratique
- Être mentor des étudiants et orienter les nouveaux employés
- Participer aux initiatives de recherche et d'assurance de la qualité.

Norme 5.5 - Contribue au progrès des soins infirmiers en santé communautaire en servant de mentor aux étudiantes et aux nouvelles infirmières.

Norme 5.9 - Sait identifier les problèmes associés aux soins infirmiers qui ont des répercussions sur la population et prend des mesures proactives—action sociale et participation dans des associations professionnelles pertinentes—pour les régler.

Norme 5.11- Offre des commentaires constructifs à ses collègues, lorsque approprié, pour toujours améliorer la pratique des soins infirmiers.

8 – RESPONSABILITÉ ET OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

Cette catégorie porte sur plusieurs dimensions, dont la reconnaissance que les infirmières sont responsables de leurs actions et de s'assurer qu'elles possèdent les connaissances et les compétences requises pour garantir une pratique et une prestation de soins sécuritaires, compatissantes, compétentes et conformes à l'éthique. Elles comprennent les compétences requises pour maintenir un environnement de travail de qualité et des relations nécessaires à une pratique professionnelle. Les infirmières de santé publique ont la responsabilité de mettre en œuvre des stratégies qui tiennent compte des déterminants de la santé et ont un impact positif sur les personnes et les systèmes. Elles relèvent de diverses autorités et parties prenantes ainsi que des personnes et des communautés qu'elles servent. Cette gamme de responsabilités les place dans différentes situations qui comportent des dilemmes éthiques particuliers.

Une infirmière de santé publique est capable de...

8.1 Faire preuve de professionnalisme dans une pratique indépendante en divers milieux et avec de multiples intervenants.

Norme 5.4 - Identifie les facteurs qui nuisent à l'autonomie de la pratique et à la qualité des soins et prend des mesures pour les contrer.

8.2 Appliquer les normes et principes d'éthique en tenant compte des normes d'éthique appropriées de la santé publique et des soins infirmiers.

Norme 5.7 - Prend ses décisions en fonction des normes et principes d'éthique, en tenant compte du tiraillement entre le bien individuel et le bien sociétal et de la responsabilité de veiller au bien de tous ou de la population dans son ensemble.

8.3 Consulter au besoin d'autres personnes pour déterminer le meilleur plan d'action face à des dilemmes éthiques, des problèmes de sécurité, des risques aux droits et libertés de la personne, de nouvelles situations et de nouvelles connaissances.

Norme 5.8 - Demande de l'aide, au besoin, pour déterminer la meilleure ligne de conduite face aux dilemmes éthiques, aux risques menaçant les droits et libertés de la personne, aux nouvelles situations et aux nouvelles connaissances.

8.4 Avoir une pratique réflexive : continuellement examiner et améliorer sa pratique :

Correspondance entre les Normes des SISC et les Compétences des SISP

- Examiner la pratique par rapport aux caractéristiques personnelles, aux connaissances et au contexte de la personne, de la famille, du groupe ou de la communauté
- Adapter les techniques, approches et procédures des soins infirmiers de santé publique aux défis que présente une situation ou un milieu communautaire particulier en se fondant sur des données probantes.

Norme 1 C.6 - Adapte les techniques, approches et démarches des soins infirmiers en santé communautaire de sorte qu'elles soient appropriées pour relever les défis dans une situation ou un contexte communautaire particulier.

Norme 5.14 - Utilise le modèle de la pratique réfléchie pour évaluer et améliorer continuellement sa pratique personnelle des soins infirmiers en santé communautaire.

8.5 Promouvoir l'usage effectif, efficace et responsable des ressources.

Norme 5.13 - Promeut l'usage efficient et efficace des ressources des soins infirmiers en santé communautaire.

8.6 Exercer sa profession en respectant la législation pertinente et en tenant compte des obligations juridiques et professionnelles.

Norme 1 B.9 - Exerce sa profession conformément à la législation pertinente à la pratique des soins infirmiers en santé communautaire (p. ex., lois sur la santé publique et sur la protection de l'enfance).

Norme 5.12 - Documente, soigneusement et en temps opportun, les activités des soins infirmiers en santé communautaire, y compris les conseils prodigués au téléphone et le travail avec les communautés et les groupes.

Norme 5.16 - Respecte ses obligations de signaler aux autorités appropriées toute situation dans laquelle des soins dangereux et non conformes à l'éthique sont dispensés à des enfants ou des adultes vulnérables par la famille, des amis ou d'autres personnes.

8.7 Contribuer à la qualité de l'environnement de la prestation des soins infirmiers de santé publique en déterminant les besoins, les problèmes et les solutions, et en mobilisant les collègues en participant activement au travail d'équipe et aux structures et mécanismes organisationnels.

Norme 5.10 - Contribue de façon proactive à la qualité du milieu de travail en déterminant les besoins, les problèmes et les solutions, en mobilisant ses collègues et en participant au travail de l'équipe et au développement des structures et mécanismes de l'organisation.

Références

Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2008). *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* (2008 Centennial ed.). Consulté le 1er avril 2009, à http://www.cna-aiic.ca/CNA/documents/pdf/publications/Code_of_Ethics_2008_e.pdf

Association canadienne des infirmières et infirmiers en santé communautaire. (2009) *Compétences des soins infirmiers de santé publique Version 1.0*. Disponible sur le site www.chnac.ca.

Association canadienne des infirmières et infirmiers en santé communautaire. (2003, revu et traduit en mars 2008). *Normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire*. Récupéré le 1er avril 2009, à http://www.chnac.ca/images/downloads/standards/chn_standards_of_practice_mar08_french.pdf